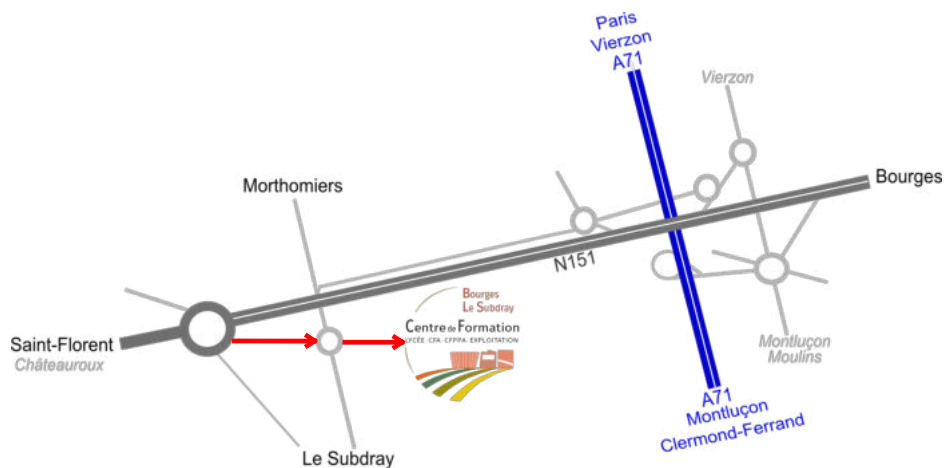


# Pour vous renseigner

Nom	Fonction	Coordonnées
<b>Marie TARRIS</b>	<b>Votre contact Taxe apprentissage</b>	Tel : 02.48.69.74.60 Email : <a href="mailto:legta.bourges@educagri.fr">legta.bourges@educagri.fr</a>
DUFRAISSE Vincent	Directeur de l'EPLEFPA Proviseur du LEGTA	Tel : 02.48.69.74.60 Email : <a href="mailto:legta.bourges@educagri.fr">legta.bourges@educagri.fr</a>
MARIEL Laurence	Directrice-Adjointe de l'EPLEFPA Proviseure-Adjointe du LEGTA	Tel : 02.48.69.74.60 Email : <a href="mailto:legta.bourges@educagri.fr">legta.bourges@educagri.fr</a>
COUDRET Jean-Pierre	Secrétaire Général de l'EPLEFPA	Tel : 02.48.69.74.60 Email : <a href="mailto:legta.bourges@educagri.fr">legta.bourges@educagri.fr</a>

# Plan d'accès



**Ensemble, construisons votre avenir**



De la 4<sup>ème</sup> à la  
Licence

**Taxe d'apprentissage**



Aménagements paysagers  
Elevage Cultures Services  
Sciences Biodiversité  
Maintenance des Matériels Agronomie

*Formation scolaire, continue et par apprentissage  
Filières scientifique, technologique, professionnelle*



EPLEFPA Bourges-Le Subdray - Centre de Formation  
CS 18 - Le Sollier - 18570 LE SUBDRAY  
Tél. 02 48 69 74 60 [www.bourges.educagri.fr](http://www.bourges.educagri.fr)  
[legta.bourges@educagri.fr](mailto:legta.bourges@educagri.fr)



## La taxe d'apprentissage : mode d'emploi

Quand verser votre solde de taxe d'apprentissage (ou "barème") ?

Votre versement peut nous parvenir dès maintenant.

Nous sommes habilités à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage, avec le code UAI :

**0180585N**

### Le saviez-vous ?

Le nouveau barème, appelé "solde de la taxe d'apprentissage" correspond à 13% de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

### TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

**0,68%**

de votre masse salariale brute 2021



## Comment verser la taxe d'apprentissage ?



Par virement à l'ordre de : Agent Comptable EPLEFPA

Domiciliation	BIC	IBAN
TP BOURGES	TRPUFRP1	FR76 1007 1180 0000 0010 0009 046



Par chèque à l'ordre de : Agent Comptable EPLEFPA

Envoyer à EPLEFPA  
CS 18 - Le Sollier  
18570 LE SUBDRAY



Par carte bancaire

Sur notre site internet [www.bourges.educagri.fr](http://www.bourges.educagri.fr)  
Onglet paiement en ligne  
Noter en référence : TAXE+"nom d'entreprise"



## Avec la taxe d'apprentissage, nous investissons dans l'avenir de vos futurs partenaires :

- Accompagnement et suivi des élèves ou apprentis
- Achat de ressources documentaires
- Interventions de professionnels
- Achat d'équipements pédagogiques
- Déplacements pédagogiques : visites d'entreprises, salons professionnels, sorties culturelles, sportives
- Développement de la mobilité par des stages dans l'Union Européenne

Cette taxe peut être pour vous un véritable investissement dans la formation de vos futurs collaborateurs ou partenaires dans les secteurs de l'agriculture, des services, des travaux paysagers et de la maintenance des matériels et ceci, sur un site d'excellence :

- 700 élèves, étudiants et apprentis par an
- 80 enseignants et formateurs au service des jeunes
- un réseau d'experts dans nos domaines de compétences,
- des installations de premier choix



## Verser votre taxe au LEGTA, c'est :

- Investir pour la formation et l'avenir de vos futurs collaborateurs dans les secteurs de l'agriculture, des services, des travaux paysagers et de la maintenance des matériels
- Nous permettre de maintenir notre niveau d'exigence en termes d'équipements et de pédagogie pour s'adapter aux évolutions du monde professionnel.

## Nos différentes formations :

